Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF 04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 I-MOJO ou F-GMAT bleu
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GARDIENS

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
19 mars	pas de l Ane	ADELE PLANCHARD		6	1	montée de personnel et ravitaillement
///////////	//////////////////	PROMONTOIRE		8	1	montée de personnel et ravitaillement

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

carte de la ZSM + rester dans l'axe des vallées

COPIE secteurs de Briançonnais/Vallouise et Oisans/Valgaudemar

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **87 / 2020**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **12/03 / 2020**

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE